

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 février 2016

Convocation du 29 janvier 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S.Farenc, E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, ML Venditti, G. Virone, A. Fayot, H.Fayard, F.Roucaïrol.

Absents : /

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : JL Bourdin

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Travaux de rénovation thermique à l'école primaire. Demande de subvention fonds de soutien à l'investissement des collectivités
- Travaux d'accessibilité. AD'ap. Demande de subvention fonds de soutien à l'investissement des collectivités

Accord de l'Assemblée.

1. Désignation du secrétaire de séance

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec une modification. A. Rey précise que la demande initiale du camion « crêpes » était de pouvoir stationner à l'année les mardis sur la place A. Chapel.

3. Comptes de Gestion 2015 Approbation. Commune et Assainissement

M. Girer présente les comptes de gestion 2015. Le compte de gestion reflète les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2015 du comptable public pour l'assainissement et la commune.

4. Comptes Administratifs et résultats 2015. Approbation. Commune et Assainissement

A.Comtet présente le compte administratif de la commune et de l'assainissement 2015.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement à 1 061 185,89 euros en dépenses et 1 319 499,89 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 274 238,02 euros en dépenses et 231 653,02 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 de la commune.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 38 346,20 euros en dépenses et 129 491,31 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 29 633,22 euros en dépenses et 318 084,73 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 de l'assainissement.

5. Budget communal. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

A. Comtet présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes :

Pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 075 489,28 € va être affecté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002 résultat excédentaire au budget primitif 2016. Le déficit d'investissement de 69 515,78 € est reporté au compte 001 déficit d'investissement reporté au budget primitif 2016.

Pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 465 881,36 € € est affecté à la section de fonctionnement au compte 002 excédent cumulés en recette du budget primitif 2016. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 110 637,36 €.

6. Vote des Budgets Primitifs 2016. Commune et Assainissement

M. Girer présentent au Conseil Municipal les projets des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement.

Pour le budget Commune : la section de fonctionnement est arrêtée à 2 289 257,28 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 528 627,92 euros.

Les principales opérations inscrites en investissement sont : le projet de salle polyvalente, l'aménagement du Bief côté Eglise Près d'Albonne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2016 de la commune.

Pour le budget assainissement: la section de fonctionnement est arrêtée à 528 161,36 euros et la section d'investissement est arrêtée à 1 512 848,38 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2016 de l'assainissement.

7. Etablissement Public Foncier. Délégation du droit de préemption

M. le Maire expose que suite à la demande faite à l'EPF de l'Ain d'acquérir auprès du propriétaire le tènement sis 60 route de bourg, cadastré Section AE 57 pour 3241 m², ainsi que le tènement cadastré section AD 118 pour 935 m² il semblerait que la SCI de Mionnay ait décidé de mettre sur le marché la vente de ces terrains et des bâtiments construits sur ces parcelles.

Afin de préserver les intérêts de la Commune concernant l'aménagement futur de ces tènements, il est nécessaire de déléguer à l'EPF de l'Ain l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le conseil Municipal après délibération décide de déléguer, dans les conditions de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme, à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, l'exercice de son droit de préemption urbain en vue de l'acquisition des biens – appartenant à la SCI de Mionnay sur la parcelle cadastrée sous le numéro 57 de la Section AE d'une superficie de 3241 m², situé 60 route de bourg sis à Mionnay et sur la parcelle cadastrée sous le numéro 118 de la section AD d'une superficie de 935 m² situé à Mionnay.

8. CCCD. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives et scolaires. Désignation représentants.

M. Girer expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Centre Dombes et les communes de Birieux, Bouligneux, La Chapelle du Chatelard, Lapeyrouse, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André de Corcy, Saint Germain sur Renon, Saint Marcel en Dombes, Sainte Olive, Saint Paul de Varax et Villars les Dombes souhaitent mettre en place un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires.

Considérant que dans un objectif d'optimisation financière et d'amélioration de la qualité, il est convenu de recourir, pour la passation d'un marché relatif à l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires, à la procédure prévue à l'article 8 du Code des marchés publics permettant la mise en place d'un groupement de commandes.

Considérant que le projet de convention de ce groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes Centre Dombes, ses missions étant décrites dans la convention jointe en annexe.

Il reviendra à chaque membre du groupement de signer et exécuter administrativement, techniquement et financièrement son marché.

La procédure donnera lieu à un marché à bons de commande d'un an, éventuellement renouvelable une fois un an, avec un maximum de 60 000€ HT par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise l'adhésion de la commune de Mionnay au groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un marché public pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- désigne la Communauté de Communes Centre Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,
- désigne M. Yves Dhomont pour siéger dans la commission des marchés propre au groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les éventuels avenants, issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mionnay, les documents afférents et, le cas échéant à résilier ledit marché.

9. Apprentissage. Convention de participation de l'employeur au cout de la formation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une apprentie en CAP petite enfance a été recrutée afin de compléter l'effectif des ATSEM à l'école maternelle.

Aussi, la commune est redevable d'une contribution au coût d'apprentissage.

Pour l'année scolaire 2015/2016 la contribution demandée est de 750 € par année de formation.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ▲ Autorise M. le Maire à signer la convention de participation au coût de formation d'un apprenti par un organisme non assujetti à la taxe d'apprentissage d'un montant de 750 € pour l'année scolaire 2015/2016.
- ▲ Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2016.

10. Centres aérés. Participation de la commune Eté 2015

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 mai 2015, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2015 ; cette participation a été fixée à 2,14 euros par jour

par enfant.

Il présente au Conseil les derniers états de présence communiqués par différents organismes ayant mis en place des journées de loisirs pour les enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 21,40 € pour 10 jours pour 2 enfants.

11. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle cadastrée : AC 18

12. Travaux de rénovation thermique à l'école primaire. Demande de subvention fonds de soutien à l'investissement des collectivités

M. Girer rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique à l'école primaire.

Pour l'année 2016 des travaux de reprise d'un ensemble vitré (porte – fenêtres) dans le préau nord de l'école est programmé. Les huisseries n'ont pas été changées depuis la création de l'école primaire qui a plus de trente ans.

Le montant global de ces travaux est estimé à 7 950 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat par le biais de la Préfecture de l'Ain peut subventionner ces travaux au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux de 35 % du montant HT des aménagements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Rappelle que l'opération de réhabilitation thermique à l'école primaire pour l'année 2016 est inscrite au BP 2016 opération N°95
- Décide de demander une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux de 35 % pour la réalisation de ces aménagements thermiques à l'école primaire dont le montant prévisionnel est de 7 950 € HT.
- Autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette demande.

13. Travaux d'accessibilité. AD'ap. Demande de subvention fonds de soutien à l'investissement des collectivités

M. Girer rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes accessibilités des différents ERP et IOP communaux.

La programmation des travaux d'accessibilité entre 2016 et 2020 a été validée par la préfecture via notre Ad'ap N°N° AA 001 248 15 B 0055.

Le montant global de ces travaux est estimé à 310 629 € TTC soit 258 858 € HT.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat par le biais de la Préfecture de l'Ain peut subventionner ces travaux au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux de 35 % du montant HT des aménagements.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Rappelle que l'opération de mise en conformité des ERP et IOP communaux pour l'année 2016 est inscrite au BP 2016 opération N°123
- Décide de demander une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement au taux de 35 % pour la réalisation de ces travaux de mise en accessibilité dont le montant prévisionnel est de 258 858 € HT.

- Autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette demande.

14. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin pour la commission PLU fait le point des deux modifications en cours.

La modification concernant la résidence seniors devrait permettre le dépôt par la Semcoda d'un permis de construire vers le 15 juin.

La modification concernant les zones Nh et le cœur de village, où après concertation une bande de transition de 15 mètres en R+1 est préconisée entre l'habitat pavillonnaire et les projets immobiliers.

- Y.Dhomont précise que depuis le 29 janvier l'éclairage public est éteint sur la commune hors RD 1083 entre 23 heures et 5h30 du matin. Cette modification a un écho favorable auprès de la population.

Il est précisé qu'il n'est pas techniquement possible de décaler les horaires le week-end.

M. le Maire précise que la bande de roulement de la RD 1083 va être reprise cette année par le conseil départemental. Les signalisations horizontales seront reprises après cette intervention.

T. Lapalu précise que l'éclairage de l'Eglise fonctionne le matin alors qu'il devrait être éteint.

Il est demandé si l'éclairage privé du bâtiment du Lavoir peut être éteint aux mêmes horaires. Une demande dans ce sens sera faite à la SEMCODA.

- A. Rey pour la commission festivités précise que les vœux du Maire ont rassemblés environ 250 personnes.

Concernant le repas du personnel, un état des lieux d'entrée et de sortie du restaurant scolaire sera programmé l'année prochaine.

- N.Curtet pour le Conseil Municipal des Enfants précise qu'une collecte des bouchons aura lieu le samedi 6 février. Elle précise avoir été avec S. Farenc à une formation sur l'animation des CME.

-T. Lapalu pour la commission sécurité précise qu'une rencontre de la commission avec le médiateur a eu lieu afin de planifier l'année à venir. T. Lapalu a également rencontré la policière municipale de St André concernant le projet de mise en place de caméra de vidéo-surveillance.

- T. Lapalu précise que le cubi-verre enterré vers la salle polyvalente vient d'être mis en fonctionnement. Le radar pédagogique à l'entrée sud du village a également été installé. Il ne manque plus que quelques réglages pour la mise en fonctionnement. M. Girer rappelle que ces projets ont été financés par la communauté de communes Centre-Dombes.

- T. Lapalu informe le Conseil qu'une commission voirie va être programmée très rapidement.

- T. Lapalu précise que la maintenance des VMC ne peut être réalisée par Veritas organisme qui effectue le contrôle et non la maintenance.

- G. Devrieux rappelle la tenue du repas des anciens et la distribution des coffrets de chocolats aux personnes ne pouvant participer au repas. Suite au retour de plusieurs bénéficiaires, le CCAS s'interrogera sur le maintien de cette distribution l'année prochaine.

Elle précise par ailleurs, que pour le portage des repas suite au premier mois de fonctionnement avec le nouveau prestataire, plusieurs personnes prennent des repas pour le week-end.

- G. Devrieux informe le Conseil de la rencontre de la commission scolaire avec les responsables du centre de loisirs de Saint-André. Deux réflexions sont en cours : une première pour mutualiser les intervenants TAP, une seconde plus large afin de créer sur Mionnay un satellite au centre de loisirs de Saint-André qui pourrait prendre en charge les TAP, l'accueil des enfants le mercredi après-midi et pendant les petites vacances et peut-être l'accueil périscolaire du matin et du soir. La réflexion n'en est qu'à ses débuts et l'ensemble des intervenants n'a pas été rencontré.

Elle précise qu'un questionnaire réalisé par le comité des parents d'élèves sur la gestion du mercredi est en cours.

H.Fayard précise que l'APM est actuellement portée par des bénévoles et que la gestion administrative est de plus en plus lourde avec de futures obligations de volume horaire des salariés qui seront difficiles à respecter.

G. Devrieux précise qu'elle participe au groupe de travail des communautés de communes en vue de la fusion en matière d'action sociale. La compétence petite enfance est bien plus développée sur Châtillon et sur Chalamont.

M. le Maire est favorable à une réflexion en ce domaine. Il rappelle que le Conseil départemental a supprimé les aides qu'il versait aux centres de loisirs puisque cela n'est pas de sa compétence.

J. Burdet précise que la population de la commune est amenée à évoluer à la hausse, il est donc à présent nécessaire d'envisager la création d'un centre de loisirs sur la commune.

G. Devrieux précise qu'à la création du centre de loisirs de Saint-André deux salles de classes suffisaient à l'activité.

M. Girer tient à préciser que les deux autres communautés de communes n'ont pas la même allure que la CCCD. Elles ne sont pas des communautés de communes de projet. A la clôture budgétaire l'excédent de fonctionnement annuel n'est que de 40 000 € alors que l'excédent à centre dombes est de 1,5 million d'€. Il précise que la réalisation des crèches sur centre dombes est plus aboutie que sur les deux autres communautés de communes. L'harmonisation des compétences sera longue. Il convient de poursuivre les discussions localement.

M. Girer précise également que dans la nouvelle communauté de communes qui regroupera les trois existantes il sera moins facile de préserver la proximité. Par ailleurs, il ne faut pas s'interdire de réfléchir avec la commune de Tramoyes.

G. Devrieux précise qu'elle a rendez-vous avec Tramoyes pour évoquer le travail mené en direction des adolescents.

- M. Girer informe le Conseil que l'enquête publique pour le PAE de la Dombes se tiendra en juin et juillet 2016, la déclaration d'utilité publique devrait être délivrée au 15 octobre 2016. Il précise qu'une réunion concernant l'assainissement du PAE a eu lieu aujourd'hui.

- M. Girer précise que la micro crèche de Mionnay doit être réceptionnée en juin 2016 pour une ouverture en septembre 2016.

- M. Girer informe le Conseil que la communauté de communes a ouvert les offres relatives à la construction de l'office du tourisme à Villars les Dombes.

- M. Girer informe le Conseil qu'une réunion regroupant l'ensemble des élus des communes dont les trois communautés de communes vont fusionner aura lieu le 15 juin 2016 à Châtillon-sur-Chalaronne.

- M. Girer précise que le SCOT va être porté par le nouvel EPCI. De plus, lors des dernières réunions du CDDRA et du SCOT il a été demandé que les participations soient diminuées au vu de la diminution de la DGF. Ainsi, pour le SCOT la participation par habitant sera de 2,20 € contre 2,40 €. Il précise également que le versement d'indemnité aux élus de syndicat dont le périmètre est identique aux communautés de communes est supprimé. Plutôt que de mettre en place un Parc Naturel Régional, il propose de réfléchir à un projet de territoire porté par les élus et tous les acteurs du territoire.

15. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que l'Insee nous a communiqué le chiffre de la population au 1^{er} janvier 2016 soit 2165 habitants.
- M. le Maire demande à la commission fleurissement si dans le cadre du Tour de France elle peut intégrer des vélos dans ses aménagements.
- M. le Maire propose au Conseil d'aller visiter des salles polyvalentes. Dates retenues les samedis 12 mars et 26 mars.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN

Le Maire, Henri CORMORECHE


